



## Non versement prime de performance suite démission

Par **Paris2014**, le **12/03/2014** à **11:40**

Bonjour.

Tous les ans nous avons une prime sur objectifs personnels versée pour l'année fiscale qui va d'avril à mars. J'ai démissionné en février et termine mon préavis le 19 mars. La direction me fait savoir que le bonus ne me sera pas versé parce que je quitte l'entreprise au cours de l'année fiscale. Or à quelques jours près j'ai travaillé pendant toute la période définie pour les objectifs. Est-ce légal ? Merci.

Par **P.M.**, le **12/03/2014** à **22:05**

Bonjour,

Tout dépend comment est formulée cette prime et défini l'objectif mais au besoin, ce dernier devrait être proratisé à moins qu'il soit déjà atteint...

Par **Paris2014**, le **13/03/2014** à **08:29**

Bonjour.

Merci de votre réponse. Cette prime n'est pas mentionnée dans le contrat de travail mais j'en ai bénéficié tous les ans. Tous les employés touchent une prime quelle que soit la note qui leur a été attribuée.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **13/03/2014** à **13:03**

Bonjour,

S'il s'agit d'une libéralité de l'employeur, a priori, il peut lui fixer les règles qu'il veut...